

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20200214-D_2020_2_9-DE
Reçu le 26/02/2020

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_2_9

L'an deux mille vingt, le vendredi 14 février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Février 2020

Présents : 16

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 17

**Objet : Adhésion à l'Espace
Numérique du Sud Charente**

Pouvoirs :

Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BERCHENY Dorian, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Compte tenu d'un besoin d'initiation et de formation d'agents de la collectivité, il est proposé de se tourner vers l'Espace Numérique Sud Charente acteur local et de proximité de la médiation numérique et organisme de formation.

Cette association propose :

- Des ateliers numériques tous publics d'initiation pour les débutants et les plus avancés
- Des ateliers numériques personnalisés pour répondre à des besoins spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'**ADHERER** pour un montant de 50€ l'année,
- de **POUVOIR** selon les besoins bénéficiaire soit 10€/h des ateliers tous public, soit 30€/ h pour l'accompagnement individuel de formation, soit 30€ le forfait de 5 séances d'ateliers.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/02/2020, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 26/02/2020

Le Maire,

Michel CARTERET.

